

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1908)  
**Heft:** 44

**Artikel:** C'est la faute à Oscar !  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205427>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstejn & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## TROIS MOIS GRATUITS

Les personnes qui prendront un abonnement nouveau pour l'année 1909, recevront gratuitement le « Conteur vaudois » durant le 4<sup>me</sup> trimestre 1908 (soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre).

4 fr. 50 seulement !

### C'EST LA FAUTE A OSCAR !

Le canton de Vaud, de même que les autres cantons, a voté dimanche dernier un nouvel article constitutionnel et a élu pour trois ans ses conseillers nationaux. Cependant, sauf les articles des journaux politiques, sauf les affiches vertes et blanches, rien ne trahissait le moindre mouvement du peuple souverain. En fait de mouvement, il n'y eut que celui, bien intempestif, de messire Hiver, qui crut devoir secouer ses flocons de neige sur les prairies vertes et sur les vergers où, çà et là, les pommes et les poires mettaient leurs taches jaunes ou pourpres dans le feuillage très frais encore. En voyant ce chien de temps, quelques-uns pensèrent : « Les électeurs, ne pouvant se promener, iront nombreux au scrutin ». Erreur. Les électeurs restèrent chez eux. A Lausanne, où ils ont à leur disposition plus d'une douzaine de bureaux de vote, 1700 seulement sur 11,000 consentirent à se déranger. Mais aussi, comment veut-on que les citoyens s'enflamment en l'absence de lutte ! Au nord, les libéraux, subitement tombés en léthargie, laissaient aux radicaux le champ libre ; à l'est, c'était le parti socialiste qui faisait le mort, conservateurs et démocrates marchant la main dans la main, comme à l'ouest. De mémoire de politicien, on ne vit calme si parfait.

Il en est qui s'en félicitent. Ce sont choses excellentes, j'en conviens, que l'ordre, la paix et la tranquillité. Mais avouez que des élections sans le moindre piquant, sans un brin d'opposition, manquent tout à fait d'agrément. L'homme est ainsi fait qu'il n'apprécie bien que ce qui lui a coûté un effort, petit ou grand, et qu'il ne jouit que lorsqu'il se sent vivre. Or, politiquement, ce n'est pas vivre que de jeter dans l'urne son bulletin quand on sait d'avance que la cause est gagnée. Victor Hugo ne l'a-t-il pas dit : « Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent ! »

Que deviendrons-nous, ô Dieu du corps électoral ! si l'an qui vient voyait tomber dans une pareille torpeur les élections cantonales et communales ! Pourrions-nous, sans mourir d'ennui, être tous d'accord, dans nos soixante cercles et dans nos trois cent huitante-huit communes, sur le choix de nos députés au Grand Conseil, de nos conseillers communaux ou généraux, de nos syndics et de nos municipaux. Personne ne fréquenterait plus le scrutin. C'est pour lors qu'il faudrait laisser les femmes porter les culottes de l'électeur, du magistrat, du soldat, du gendarme, du cheminot, de nous tous enfin qui nous estimons la crème des bons citoyens.

Malheureux ! vont me dire les esprits pondérés, vous rêvez donc de ressusciter les mêlées sanglantes de 45, de 72, de 74, de 84 ! Je ne me rappelle pas 45, et pour cause ; mais l'histoire ne dit pas qu'on y vit couler la moindre gouttelette de sang. Pareillement, aux autres époques un peu agitées, il coula uniquement un peu plus de petit blanc que d'habitude. On se dit de gros mots, on s'administra, paraît-il, quelques taloches, ce qui n'est pas de très bon goût, mais au moins se sentait-on empoigné par toutes les fibres de son être pour « le parti », pour la cause qu'on jugeait la meilleure, pour les hommes incarnant le passé de la patrie ou son avenir ; on était démo ou ristou avec conviction, en tout bien tout honneur ; enfin on se disait comme Juste Olivier :

Un peu de dispute ranime,  
Foin des gens toujours endormis !  
La discorde serait un crime,  
Mais se disputer est permis.

En ces temps-là, que de conciliabules, de conférences, d'assemblées plénières ! que de juvénile éloquence, que de harangues enflammées ! et aussi, à côté des grands partis, que de sous-partis, de clubs et de petits comités. Il y eut pendant longtemps un cercle — peut-être existait-il encore — dont le mot d'ordre était de repousser systématiquement tout ce qui venait de Berne. Lors du vote sur la Constitution de 1874, ce groupe comptait à Lausanne deux ou trois douzaines d'affiliés, dont quelques très jeunes membres du barreau. Inutile de dire qu'ils étaient tous de farouches adversaires de notre nouveau pacte fédéral. Le soir du 14 avril, fêtant entre eux la date chère aux Vaudois, ils avaient fait imprimer en gros caractères leur lettre d'invitation sur un grand papier vert et blanc, comme une pancarte électorale. Un ami du *Conteur* a retrouvé un exemplaire de cette rarissime circulaire. Voici comment elle était libellée :

NON  
ORDRE DU JOUR DU BANQUET  
DU 14 AVRIL 1874.

Les convives (anti-centralisateurs pur sang) se réuniront à la Grenette de Lausanne, le 14 avril 1874, à 7 heures 55 minutes du soir.

N'y seront admis que les citoyens prenant l'engagement solennel de voter *non* le 19 avril 1874, et l'entrée sera rigoureusement interdite à toute personne ne faisant pas partie du Club.

La salle sera ornée et éclairée par les soins d'une commission désignée à cet effet.

Il ne pourra, dans tous les cas, y avoir moins d'une bougie par convive.

Le major de table désigné devra être Vaudois, ne pas savoir l'allemand, mais pourra en revanche connaître toutes les autres langues, mortes et vivantes.

Seront admis à prendre la parole, ou chanter, les savants, les simples d'esprit, les ridicules, les originaux et les imbéciles, s'il s'en trouve, attendu qu'il faut une dernière fois laisser chacun jouir un instant de la liberté qu'il va perdre.

Il ne sera toléré jusqu'à 10 heures que des discours et chansons sérieuses, la politique cantonale,

ainsi que les questions confessionnelles seront interdites.

Le licenciement sera ordonné par le major de table ensuite d'une entente avec les deux plus âgés des convives ; aucune puissance humaine n'aura le droit de s'opposer à leur décision.

### MENU

Saucisses au foie 1<sup>re</sup> qualité, poireaux et pommes de terre, fromage et mendiants, vin à discrétion.

En chœur : Chanson du canton de Vaud si beau.

Tout cela n'était pas d'un esprit très fin si l'on veut ; mais cela jetait dans la politique une note pittoresque et témoignait de cet entrain qui a si complètement manqué à la journée du 25 octobre 1908.

Dire que, ce dimanche-là, l'Est lui-même s'est assoupi sur toute la ligne !

— C'est la faute à Oscar, nous disait quel-qu'un.

— Qui ça, Oscar ?

— Oscar Rapin, l'avocat, parbleu !... S'il avait voulu poser sa candidature, vous auriez vu soudain ce réveil des partis ! Et les agents électoraux de courir, de se démener, de pérorer ; et les convocations, les proclamations, les recommandations de se multiplier, à la grande joie des imprimeurs, tandis que, au seuil des bureaux de vote, les porteurs de listes, retrepés par ce branle-bas de combat, auraient souri à la foule des votants en agitant leurs papiers blancs, rouges ou verts. Dimanche dernier, dans les salles vides, ils étaient lamentables, ils avaient l'air d'enterrer un vieil ami, d'enterrer le scrutin, ces pauvres porteurs de listes.

C'est la faute à Oscar.

V. F.

### CHASSEURS

DEPUIS huit jours j'ai le plaisir d'assister aux exploits cynégétiques de cinq braves citoyens qui ont, il me semble, plus de mérite que de charme et plus de fatigue que de gibier. On dit qu'un lièvre a établi son gîte au nord du village, à la lisière d'un bois, à proximité des champs ou des vignes. Le taupier affirme l'avoir vu, le garde-champêtre confirme ce dire et le régent Baudet — qui connaît tout — n'a pas l'air de douter. Devant de telles autorités je m'incline, quoique Abram Chavan, un malin qui retournerait le diable, sourie dans sa moustache blanche, jaunie par le brûlot et hausse les épaules avec un mépris mal déguisé. Mais chacun sait que Chavan est la pire langue du district, sinon du canton et, comme dit l'épicière Lavanchy : « il ne faut pas prendre après lui. »

Dependant nos cinq chasseurs arrivent chaque matin par des routes différentes, boivent l'un après l'autre un verre de lie à la *Croix-Fédérale*, puis ils disparaissent et on n'entend pas plus parler d'eux que parler la poudre. Le soir, vers six heures, ils reviennent, chacun de son côté, tête basse, fusil bas, traînant leurs guêtres sales et portant sans fierté leurs gibecières vides. Les chiens suivent aussi piteux. C'est un lugubre spectacle. Si d'aventure ils